

## Pôle de Besançon Viotte - Études opérationnelles préalables à l'engagement de l'opération

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** L'infrastructure du TGV Rhin Rhône a poussé les collectivités à constituer un territoire de projet «système de gare bi-polaire» et de conduire ce système et toutes les opérations qui le composent, Besançon Viotte est un des éléments stratégiques avec le site de la future gare Besançon Franche-Comté TGV, aux enjeux multiples :

- un enjeu métropolitain afin de doter la ville et son agglomération d'un pôle urbain stratégique et participant à sa dynamisation économique et touristique,
- un enjeu urbain d'agglomération d'élargissement du centre historique afin de renforcer et de développer ses multifonctionnalités stratégiques. Le pôle de Besançon Viotte s'inscrit ainsi comme une nouvelle limite du centre historique,
- un enjeu de déplacement : accueillir le TGV Rhin Rhône dans des conditions optimum, permettre une desserte performante de tout le quartier par une ligne TCSP en lien avec le centre historique.

Depuis 2000, un partenariat large autour de la Ville de Besançon, a conduit un certain nombre d'études qui ont fixé les principes programmatiques du pôle de Besançon Viotte, définis comme suit :

- aménager un quartier doté d'une mixité de fonctions, module de l'arc tertiaire métropolitain et qui doit conforter Besançon dans son statut de métropole régionale. Le contour du programme avance 44 000m<sup>2</sup> et insiste sur la nécessité de trouver un équipement «phare». La question d'un centre de Congrès et d'affaires a été posée,
- organiser un pôle d'échange multimodal (PEM) efficient, intégrant le TCSP. Il reste à définir les aménagements nécessaires à l'arrivée du TCSP et les impacts sur le système viaire actuel (au nord et au sud), calibrer les stationnements (nord et sud). L'articulation avec la mission «impacts urbains du TCSP» est à conduire,
- créer une ouverture nord de la gare : Le prolongement du souterrain doit permettre une meilleure accroche de la gare au reste de la ville vers le nord. Il renforcera les conditions d'accès à la gare en proposant desserte transport en commun, taxis, offre de stationnement, accès VL et dépose minute, ... Une étude en cours de rendu, fixe le programme technique du prolongement et de l'ouverture nord et estime les coûts de réalisation.

Si ces grands éléments de cadrage sont bien identifiés, il convient pour autant, de déterminer les conditions de réalisation de l'opération d'aménagement et de mettre en place le dispositif de pilotage technique et administratif nécessaire. Il reste à engager une phase opérationnelle composée des études suivantes :

1. des études économiques pour consolider le programme notamment auprès de partenaires privés et/ou publics, vérifier la faisabilité et le marché en vue de créer un centre de congrès et d'affaires sur l'agglomération bisontine, définir sa programmation et envisager son implantation sur ou autour de Besançon Viotte.

2. une étude de conception du projet d'aménagement global incluant le Pôle d'Echanges Multimodal afin de disposer d'un masterplan, des prescriptions définissant les conditions de constructibilité et d'aménagement par îlot et destination, de coûts et d'un planning prévisionnel. Cette étude, conduite par un architecte urbaniste, devra également, vérifier et préciser l'organisation du système viaire sur un périmètre élargi, l'impact du TCSP sur le site et sur les voiries environnantes.

3. des études techniques complémentaires (génie civil, dépollution et risques, dimensionnement des réseaux, etc.).

4. des études nécessaires à la mise au point des conditions financières, administratives, juridiques, une assistance à la rédaction des conventions, ... Un pré bilan devra être monté en fonction de plusieurs scénarios de programmation et de montages financiers possibles. Des tests de commercialisation devront être également réalisés.

La durée de réalisation de l'ensemble de ces études est fixée à 10 mois, hors délai de validation.

Le montant total prévisionnel de ces études est fixé à 300 000 € HT dont :

- 50 000 € HT pour les études économiques,
- 150 000 € HT pour les études liées au projet d'aménagement,
- 20 000 € HT pour les études techniques complémentaires,
- 80 000 € HT pour études nécessaires à la mise au point des conditions financières, administratives, juridiques, ..., de mise en œuvre.

Pour engager ce processus lourd, il est proposé de confier la réalisation de ces 4 volets d'études, après consultation, à un prestataire qui réalisera la rédaction des cahiers des charges, lancera les consultations pour le compte de la Ville de Besançon. Ce mandataire assurera le suivi technique de l'ensemble de ces études en partenariat étroit avec la Ville de Besançon et les partenaires concernés. Un comité de pilotage composé des élus de la Ville de Besançon et des partenaires associés, fixera les objectifs et assurera la prise de décision politique.

La rémunération du mandataire est estimée 50 000 € HT, pour toute la durée (10 mois) consacrée à la réalisation des études.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider de lancer la phase d'études opérationnelles préalables à l'engagement de l'opération, composée des 4 volets d'études mentionnées,

- autoriser M. le Maire à lancer une consultation pour rechercher un prestataire afin d'assurer l'engagement et le suivi technique de ces études, sous la forme d'un mandat d'études, puis signer la convention de mandat d'études,

- inscrire aux budgets 2007 et suivants les dépenses relatives à cette phase d'études, au chapitre 20.824.2031.3603.30100.

- rechercher des partenaires pour le financement des études et solliciter les participations financières.

**«M. LE MAIRE :** On en parlait tout à l'heure, on va lancer aussi des études opérationnelles préalables à l'engagement de l'opération.

**M. Michel JOSSE :** Monsieur le Maire, vous prévoyez un centre de congrès. Je pense qu'à l'heure actuelle on a assez de salles de congrès et puis de salles. Par contre, serait-il possible de faire un centre de location de bureaux à la journée ou à la semaine avec quelques salles de conférences ?

**M. LE MAIRE :** C'est prévu.

**M. Michel JOSSE :** Ce serait intéressant. Il y a des sociétés comme à la gare de Lyon, multi-bureaux, qui font cela, ça apporterait beaucoup à l'économie bisontine. Il serait intéressant de réfléchir à une implantation, il y a des sociétés spécialisées qui viendraient bien s'implanter à Besançon et si on pouvait faire cela, ce serait bien.

**M. LE MAIRE :** On est déjà en contact avec des sociétés de ce type. Il n'y a pas de Palais des Congrès à Besançon en tant que tel, il y a un parc des expositions à Micropolis mais un Palais des Congrès tel qu'il y en a un à Belfort, l'Atria, il n'y en a pas. De toute façon cette étude va être faite pour définir si c'est nécessaire ou pas. A vous chers collègues libéraux, on peut déjà dire que ce n'est pas la Ville qui construira le Palais des Congrès. Nous demanderons à des sociétés spécialisées et peut-être d'ailleurs que dans ce Palais des Congrès il pourrait y avoir un hôtel 4 étoiles, pourquoi pas mais c'est vrai l'emplacement de la gare Viotte est extraordinaire puisqu'on est quand même au centre de la ville, à côté du TCSP, des TER. Il est effectivement tout à fait important que l'on avance, donc ce sont les études opérationnelles qui vont être réalisées. Je crois que la Région de Franche-Comté est aussi intéressée pour y mettre quelques services. Pour l'instant ce ne sont que de grandes idées générales, on n'a pas affiné les choses et votre remarque est une bonne remarque Monsieur JOSSE, cela vous arrive souvent (rires).

**Mme Martine ROPERS :** Juste une remarque : dans ces études il faudra être très vigilant par rapport à l'accès aux personnes handicapées. On sait très bien que c'est de la responsabilité de Réseau Ferré de France mais faire très attention à un accès, c'est quand même très important pas simplement pour les personnes handicapées mais pour les personnes âgées et surtout au niveau de la montée dans le train, c'est souvent très difficile pour des personnes qui ont des difficultés, pas au niveau de l'accès à la gare mais surtout au niveau de l'accès au train.

**M. LE MAIRE :** On y est très vigilant et Jean-Jacques DEMONET lui est très vigilant et très exigeant par rapport à cela.

**Mme Paulette GUINCHARD :** Et la loi oblige maintenant.

**M. Jean ROSSELOT :** Ce rapport, mine de rien, enfin le coût de l'étude nous le rappellerait quand même puisque 300 000 € ce n'est pas une petite somme, nous montre qu'il y a un enjeu de taille aux conséquences structurantes très importantes, aussi importantes on peut le dire que ne fut l'inauguration de la gare elle-même en 1854 par le Maréchal CANROBERT...

**M. LE MAIRE :** C'était celle de la Mouillère.

**M. Jean ROSSELOT :** ...parce que c'est à la taille de la ligne à grande vitesse, c'est un véritable séisme économique dont il faut tirer toutes les conséquences positives et à ce titre il faut anticiper. Il y a un périmètre au fond qui peut être concerné qui est assez vaste, qui peut englober tout le SERNAM, une zone de 2 ha -ça n'appartient pas à la Ville mais la Ville doit aussi faire en sorte- alors je ne sais pas si c'est trop près ou trop loin, je ne sais pas quel cheminement, c'est l'étude qui peut le dire, mais jusqu'au bâtiment qu'on évoquait tout à l'heure jusqu'à la place Leclerc, il y a certainement un ensemble très important qui peut avoir des conséquences économiques structurantes très fortes si c'est bien vu, si c'est bien anticipé. Voilà ce que je voulais dire.

**M. LE MAIRE :** Vous avez remarqué justement que le prix de l'étude était élevé cher collègue, cela montre bien l'ambition que nous avons pour la gare et vous auriez même pu dire que c'était un projet qui avait du souffle.

**M. Jean ROSSELOT :** Le projet c'est pour plus loin ; pour le moment c'est le prix de l'étude qui a du souffle, on verra par la suite si le projet a du souffle.

**M. Pascal BONNET** : Je crois que tous les politiques, toutes tendances confondues, ont eu beaucoup de souffle pour obtenir le TGV et aujourd'hui on est face à cet enjeu majeur. Je voudrais faire une suggestion que j'adresse au Maire mais qui concerne peut-être plus le Président de la CAGB que j'avais déjà faite au SCOT...

**M. LE MAIRE** : Je lui en parlerai.

**M. Pascal BONNET** : Je n'en doute pas, dans la mesure où les compétences diverses font que les différents points ne sont pas forcément étudiés au même endroit entre la question de la Viotte, la question de la gare Besançon/Auxon, la question des liaisons, il serait intéressant au-delà de la question de la prise de compétence éventuellement de l'agglomération à un moment donné, qu'il y ait un lieu d'information et de débat où tout soit réuni parce qu'on a des éléments épars. On a ici en tant qu'élus municipaux une présentation de la gare Viotte, on a une présentation au SCOT concernant plus le développement économique autour d'Auxon et je crois que certains élus n'ont pas tout, il serait intéressant qu'on ait à un moment donné peut-être une réunion spécifique de la CAGB destinée à nous présenter le projet dans sa globalité.

**M. LE MAIRE** : Oui, je pense que ce n'est pas une mauvaise idée.

**M. Michel LOYAT** : Le lieu existe, c'est le Comité d'Orientation mais effectivement ce Comité d'Orientation concerne un nombre restreint d'élus, donc là il faut élargir et certainement l'idée de consacrer une réunion ou en tout cas une partie de réunion de l'assemblée plénière de la CAGB est excellente, et ça peut être repris également au Conseil Municipal. On pourrait s'interroger : pourquoi la Ville lance-t-elle une étude seule alors que les études précédentes étaient des études partenariales ? Si on le fait de cette manière c'est pour aller vite étant entendu que l'on sollicitera bien sûr des subventions. Si on faisait le tour de tous les partenaires : RFF, SNCF, CAGB, etc. l'étude qu'on lance maintenant, on la lancerait dans 6 mois, et ce serait 6 mois de perdus.

**M. LE MAIRE** : Dans le meilleur des cas ! Tout le monde est d'accord là-dessus mais je crois qu'effectivement ce serait bien, je suis d'accord avec Pascal BONNET, qu'il y ait un endroit où l'on puisse en discuter un peu globalement, peut-être faire même une exposition, quelque chose comme cela.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 7 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.*